



MUNICIPALITÉ
DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 9 septembre 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-09-303 - NOMINATION ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu de pourvoir la municipalité des ressources humaines devant faciliter son bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de combler le poste vacant d'Adjointe Administrative au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT la requête de la direction générale auprès de la firme Marc André Consultant en Ressources Humaines et en Management;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente signée entre la Direction générale et la firme suscitée;

CONSIDÉRANT le rapport final soumis par la firme Marc Andre Consultant en Ressources Humaines et Management assorti de recommandations validées par la direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation transmise par la direction générale de la Municipalité de Saint-Valère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu :

- **QUE** soit embauchée madame Mélissa Roberge à titre d'Adjointe Administrative de la municipalité de Saint-Valère pour une période probatoire de 3 mois ;
- **QUE** soit approuvée la convention établissant les conditions de travail ;
- **QUE** soit autorisé le directeur général et greffier-trésorier monsieur Karl Péguy Saint Fort conformément aux prescrits des articles 210-212 du Code Municipale du Québec (CMQ) ainsi que l'article 113 de la loi sur les cités et villes (LVC) à signer la convention pour et au nom de la municipalité de Saint-Valère

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce 13 septembre 2024.


Karl Peguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier

Tél. : 819 353-3450

www.msvalere.qc.ca

Télé. : 819 353-3459

stvalere@msvalere.qc.ca



VICTORAVILLE
et sa région

*Plus
qu'un
pays*
saint-
valere
.com